

## COMMUNIQUÉ

### **Les groupes LVMH et Hermès pacifient leurs relations**

Le Président du Tribunal de Commerce de Paris, Monsieur Frank Gentin, a proposé à LVMH et Hermès une conciliation visant à mettre un terme aux contentieux les opposant et à rétablir un climat de relations positives entre eux.

Les deux parties s'étant ralliées à cette proposition, une transaction a été signée aux termes de laquelle la totalité des actions Hermès détenues par le Groupe LVMH seront distribuées à ses actionnaires, étant entendu que la société Christian Dior distribuera à ses propres actionnaires, les actions qu'elle aura ainsi reçues. LVMH, Dior et Groupe Arnault se sont engagés pour un délai de 5 ans à ne pas acquérir de nouvelles actions Hermès. Les distributions d'actions approuvées par les conseils d'administration de LVMH et de Dior, seront réalisées au plus tard le 20 décembre 2014. À l'issue de ces opérations, Groupe Arnault détiendra environ 8,5% du capital d'Hermès International.

Les différents contentieux qui avaient opposé LVMH et Hermès ont pris fin par l'effet de l'accord conclu ce jour.

Monsieur Axel Dumas et Monsieur Bernard Arnault se réjouissent que les relations entre les deux groupes représentatifs des savoir-faire français soient ainsi pacifiées.